

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 15/03/2018

Le vingt mars deux mil dix-huit à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoint, Laurence TOMASELLO, Isabelle LUSTRI, Dimitri RANSAN, Gaston REY, Christian BEGUE, Mathieu MENDOUSSE,

Excusés : Josiane POURQUE

Absents : Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA

Secrétaire de séance : Julie ODRIOZOLA-ALONSIO

**Lecture faite du compte rendu de la dernière séance et approbation**

**Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SM3V**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 14 février 2018.

Cette Assemblée a décidé de la création d'une nouvelle carte de compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), en lieu et place de la carte de compétence d'entretien des rivières exercée jusqu'alors, et de réviser diverses dispositions statutaires afin d'améliorer son fonctionnement institutionnel. Il s'agit en particulier de faire évoluer le mode de représentation de certains membres afin de limiter la taille du Comité à un niveau raisonnable pour son bon fonctionnement.

Il indique de cette modification n'a pas d'incidence pour la Commune, qui reste représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

*{Madame Monsieur}* le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision prise par le Comité du SM3V doit être soumise à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, DECIDE :

**Vu la délibération du Comité du SM3V en date du 14 février 2018 ;**

*D'approuver* la modification des statuts du Syndicat Mixte des 3 Vallées, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

## **Objet : CHOIX ENTREPRISE RENOVATION TOUR PORTE**

Monsieur le Maire rappelle que afin d'effectuer la rénovation de la Tour Porte du village un montant estimatif de 64660€ HT pour la tranche 1 avait été effectué. Un dossier de consultation a été envoyé à différentes entreprises afin de réaliser les travaux.

3 lots :

- Maçonnerie
- Métallerie
- Menuiserie

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie dans un premier temps le 28/02/2018 afin d'effectuer l'ouverture des plis.

OFFRES RECUES :

- LOT MACONNERIE
  - o S.G.R.P Julien SOURBES 59952.46€ HT
  - o HISTOIRE DE PIERRES montant 30726.85€ HT
- LOT METALLERIE
  - o BRUNO PERRET
    - Tranche ferme : montant 12 140€ HT
    - Tranche conditionnelle 6510€ HT
- LOT MENUISERIE
  - o AUCUNE OFFRE RECUE

L'analyse des offres effectuée par Monsieur JOURDAIN Jean-Marc, Architecte a été présentée à la Commission d'Appel d'Offre le 02/03/2018 et se décompose de la manière suivante :

### *PROPOSITION DE CLASSEMENT DES OFFRES*

#### *POUR LA TRANCHE 1 DE TRAVAUX 2018 DE RESTAURATION DE LA TOUR PORTE DE BARRAN*

*critères de classement*

*50% le prix*

*50 % note technique et délais*

*A / MAÇONNERIE total 90 points sur 100*

*A1 offre de HISTOIRE DE PIERRE*

*PRIX classé premier = 50 points NOTE TECHNIQUE DÉLAIS = 40 points*

*A2 offre de SGRP total 70 points sur 100*

*PRIX classé second (avec un écart important au double prix du premier ) = 20 points*

*NOTE TECHNIQUE DÉLAIS = 50 points*

*B / MÉTALLERIE - FERRONNERIE total 70 points sur 100*

*B1 offre de BRUNO PERRET*

*PRIX classé premier = 50 points (seule offre)*

*NOTE TECHNIQUE DÉLAIS = 20 points (délais non renseignés, méthodologie non renseignée)*

*Commentaires :*

*les autres entreprises contactées en maçonnerie et en métallerie et ferronnerie n'ont pas souhaité répondre*

à cet appel d'offre en raison d'un volume de travail trop faible ou de délais non disponibles.

Suite à l'analyse de Monsieur JOURDAIN, la Commission d'Appel d'Offre propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- LOT MACONNERIE
  - o HISTOIRE DE PIERRES montant 30726.85€ HT
- LOT METALLERIE
  - o BRUNO PERRET
    - Tranche ferme montant 12 140€ HT
    - Tranche conditionnelle 6510€ HT
- LOT MENUISERIE
  - o Lot déclaré infructueux car aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offre lancé. En raison du montant peu élevé de l'estimatif une consultation sera relancée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de valider les choix de la Commission d'Appel d'Offres :

- LOT MACONNERIE : HISTOIRE DE PIERRES montant 30726.85€ HT
- LOT METALLERIE : BRUNO PERRET tranche ferme montant 12 140€ HT et tranche conditionnelle 6510€ HT
- LOT MENUISERIE : Lot déclaré infructueux car aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offre lancé. En raison du montant peu élevé de l'estimatif une consultation sera relancée ultérieurement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

**Objet : demande de subventions pour la mise en accessibilité et l'agrandissement de l'Ecole**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération 27 février 2017 adoptant le plan de financement initial ;

<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>État d'avancement de la demande</b>
État (DETR)	37.13 %	17822.40€	Acquis en 2016
Région	6.42%	3081.60€	Acquis en 2017
Département	16.45%	7896€	En cours d'instruction
FSPIL	10%	4800€	Acquis en 2017
Autofinancement	30%	14400€	

TOTAL	100%	48000€	
-------	------	--------	--

Monsieur le Maire expose que le projet d'agrandissement et de mise en accessibilité de l'école et dont le coût prévisionnel s'élève à 287 930 € HT dont 48 000€ HT de mise en accessibilité est susceptible de bénéficier de subventions, donc certaines sont déjà acquises.

Le plan de financement de cette opération, pour la mise en accessibilité ajusté avec les financements acquis, serait le suivant :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :  
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

### Objet : BUDGET COMMUNE Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal

#### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme LAROUSSE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BARRAN

Le Maire Jean-Pierre BAQUE

### Objet : BUDGET COMMUNE Vote du Compte de Administratif 2017

#### SECTION FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### RECETTES DES FONCTIONNEMENT

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 133,30 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 639,75 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	41 135,48 €	70 - PRODUITS DES SERVICES	15 291,89 €
62 - AUTRES SERVICES	9 072,79 €	73 - IMPOTS ET TAXES	300 191,00 €

63 - IMPOTS ET TAXES	6 417,00 €	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	241 559,03 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	214 068,06 €	75 - AUTRES PRODUITS	24 930,06 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 844,14 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	5,66 €
66 - CHARGES FINANCIERES	17 733,16 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 725,35 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-00 €	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>593 342,74 €</b>
68 - AMORTISSEMENT	14 031,49 €	Excédent de fonctionnement reporté	109 239,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>486 435,42 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>702 581,74 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	44 882,90 €	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	223 747,97 €
			67 305,32 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	15 866,40 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	€
21 Immobilisations corporelles	163 523,09 €	16 EMPRUNTS ET DETTES	470,00 €
			14 031,49 €
27 Autres immobilisations financières	- €	AMORTISSEMENTS	€
			-
<b>TOTAL</b>	<b>224 272,39 €</b>	OPERATION D ORDRE	€
REPORT	100 050,00 €		
<b>TOTAL avec report</b>	<b>324 322,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>305 554,78 €</b>

### Objet : BUDGET COMMUNE Affectation du résultat 2017

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Didier SARKISSIAN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le Conseil municipal

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	106 907,32
- un excédent reporté de :	109 239,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	216 146,32
- un déficit d'investissement de :	18 767,61
- un déficit des restes à réaliser de :	40 000,00
Soit un besoin de financement de :	58 767,61

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	216 146,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	58 767,61
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	157 378,71
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	18 767,61

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BARRAN

## Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme LAROUSSE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BARRAN

## Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT Vote du Compte de Administratif 2017

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 263,49 €	70 PRODUITS DES SERVICES	29 247,64 €
61 SERVICES EXTERIEURS	7 383,20 €	74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	- €
62 AUTRES SERVICES	11 266,00 €	75 AUTRES PRODUITS	0,10 €
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>21 912,69 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>29 247,74 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
16 EMPRUNTS ET DETTES	- €		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	- €
IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	AMORTISSEMENTS	3 690,00 €
Déficit reporté	- €	EXCEDENT REPORTE	49 875,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>- €</b>	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>53 565,00 €</b>

## Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT Affectation du résultat 2017

### AFFECTATION DES RESULTATS 2017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Didier SARKISSIAN., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 335,05
- un excédent reporté de :	38 210,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 545,05
- un excédent d'investissement de :	53 565,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	53 565,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	45 545,05
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 545,05
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	53 565,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BARRAN

## Objet : BUDGET LOTISSEMENT Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme LAROUSSE, trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Barran

Objet : BUDGET LOTISSEMENT Vote du Compte de Administratif 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 600,10 €	70 PRODUITS DES SERVICES	20 000,00 €
63 IMPOTS ET TAXES	6 964,82 €	73 IMPOTS ET TAXES	- €
042 ANNULATION STOCK INITIAL	397 024,12 €	75 AUTRES PRODUITS	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>413 589,04 €</b>	042 STOCK FINAL	386 593,44 €
		043 TRANSFERT CHARGES	6 964,82 €
		002 RESULTAT REPORTE EXCEDENT	25 213,00 €
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>438 771,26 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
16 EMPRUNTS ET DETTES	32 236,34 €	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	0,00
040 STOCK FINAL	386 593,44 €	16 EMPRUNTS ET DETTES	0,00
REPORT DEFICIT	- €	040 ANNULATION STOCK INITIAL	397024,12
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>418 829,78 €</b>	REPORT SOLDE D EXECUTION	18062,00
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>415086,12</b>

Objet : BUDGET LOTISSEMENT Affectation du résultat 2017

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de .Didier SARKISSIAN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	30,78
- un excédent reporté de :	25 213,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	25 182,22
- un déficit d'investissement de :	3 743,66
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 743,66

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	25 182,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	3 743,66
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 438,56
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 743,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BARRAN



## Questions diverses

- Suite à l'installation d'un Columbarium et d'un Jardin du Souvenir au cimetière, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est actuellement menée quant aux tarifs à fixer pour les concessions et dispersions des cendres et qu'une délibération sera prise lors d'un prochain conseil.
- Monsieur le Maire propose que différents tableaux et cadres actuellement dans le local des archives soient disposés dans le hall de la mairie et la bibliothèque afin de mettre en valeur l'histoire du village auprès des habitants et des gens de passage à la Mairie.
- Monsieur le Maire informe que l'acte définitif concernant la vente du lot n° 3 du Lotissement Couloumère a été signé.
- Monsieur le Maire informe que l'acte définitif concernant la vente de ladite Maison FERRERO a été signé. Par ailleurs après divers échanges il est décidé de démonter le garage attenant à cette maison (garage ne faisant pas partie de la vente) et de le remonter proche des ateliers municipaux afin de pouvoir stocker du matériel.
- La question est soulevée de nommer différemment le lotissement Couloumère (nom de rue, quartier Couloumère ...) car des erreurs sont commises lors de livraisons ou de dépôt de courrier avec les maisons du lieu-dit La Couloumère.
- Le problème de divagation de chiens et chats dans le village et la multiplication de déjections sur la voie publique est à nouveau soulevé, Monsieur le Maire est sollicité pour trouver une solution au problème.
- Les parents d'élèves ont demandé où en était la mise en place d'un film occultant à l'intérieur des classes donnant sur la rue Principale : il est indiqué que la question sera posée à Mme l'Architecte des Bâtiments de France afin de savoir si la mise en place d'un film effet miroir serait acceptée.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.**